Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_10-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/10 – Fixation des tarifs communaux pour l'année 2026 – Mise à jour

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs communaux 2025 tel qu'indiqué dans la délibération 2025/79 du 17 décembre 2025, et décide d'ajouter des tarifs de location de la salle Skalier et des créneaux de location supplémentaires de l'Espace Gisèle LE BARS.
La liste des tarifs communaux pour l'année 2026 est ainsi mise à jour :

1) Tarifs des concessions au cimetière

- pour une concession de 2 mètres carrés :
  - cinquante ans..... 251 €
  - trente ans..... 154 €
  - temporaire ou 15 ans..... 125 €

  Pour une concession de 4 mètres carrés ces prix sont doublés.
- tarifs des concessions au columbarium :
  - concession de 15 années pour une case avec porte incluse . 987 €
  - renouvellement d'une case au columbarium ..... 234 €
- tarifs des concessions cavurnes au cimetière :
  - concession de 30 ans (1 cavurne)..... 415 €
  - concession de 15 ans (1 cavurne)..... 234 €
- tarifs Jardin du souvenir :
  - dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ..... 70 €

2) Droit de place

- Marchands ambulants (par semestre) ..... 112 €
- Vente au déballage sur parking (1ers mois gratuits) :
- Un emplacement pour un déballage ..... 49 €
- Plusieurs emplacements ..... 69 €

3) Tarifs des prestations communales en main d'œuvre et location de matériel (*)

- Main d'œuvre agents communaux ..... 38 €/heure
- Location fourgonnette..... 20 €/heure

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_10-DE

- Location bétonnière ..... 20 €/journée
- Location autre matériel technique : sans changement par rapport à la décision du 29 mars 2019.

(*) Les prestations techniques réalisées par le personnel communal sont exclusivement réservées aux travaux facturables aux tiers.

4) Location d'une salle Espace Gisèle Le Bars

- Gratuit pour les associations locales ou intercommunales.
- Refus pour les particuliers
- Refus pour les évènements à but lucratif
- Payant pour les organismes professionnels ou assimilés (auto-entrepreneur, activités produisant des recettes, activités spécifiques…) sous réserve de l'accord de la Mairie.
  - La ½ journée : ..... 84 €
  - La journée : ..... 156 €
  - Le week-end : ..... 260 €
  - Créneau annuel jusqu'à 20 personnes (entre 1 et 3 séances hebdomadaires) : ..... 520 €
  - Créneau annuel pour + 20 personnes (entre 1 et 3 séances hebdomadaires) : ..... 1.040 €

5) Location de la salle Skalier

- Gratuit pour les associations locales ou intercommunales.
- Refus pour les particuliers
- Refus pour les évènements à but lucratif
- Payant pour les organismes professionnels ou assimilés (auto-entrepreneur, activités produisant des recettes, activités spécifiques…) sous réserve de l'accord de la Mairie.
  - La ½ journée : ..... 40 €
  - La journée : ..... 60 €
  - Le mois - 1 à 2 créneau(x) hebdomadaire(s) : ..... 120 €

6) Location salle de sports :

- Aux associations extérieures :
  - La journée ..... 101 €
  - Deux jours consécutifs ..... 161 €
  - Trois jours consécutifs ..... 145 €
- Aux structures non associatives locales ou intercommunales : la journée : 320 €.

7) Bibliothèque municipale :

Adhésion gratuite

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yves LE GUELLEC

MAIRIE de LANDUDEC
29710 LANDUDEC